



Communiqué de l'Association Française du Sapin de Noël Naturel **À l'attention des responsables de distribution, jardineries et grandes surfaces**

Objet : SAISON 2025

- Ajustement des dates de livraison
- Recommandations de conservation des sapins de Noël naturels

Madame, Monsieur,

Afin d'assurer une meilleure qualité des sapins de Noël naturels et d'améliorer la satisfaction des consommateurs, nous vous informons d'un ajustement recommandé des semaines de livraison pour la saison à venir.

Traditionnellement, les livraisons s'étaient entre les semaines 47 et 49. Or, après analyse des retours terrain, **nous recommandons désormais un décalage vers les semaines 48 à 50, avec une mise en vente fortement conseillée dès la semaine 48.**

Pourquoi ce changement est essentiel ?

➤ **Un produit plus frais, une meilleure tenue**

Le sapin de Noël est un produit naturel dont la fraîcheur au moment de l'achat est déterminante pour sa tenue jusqu'aux fêtes. Une récolte trop précoce, notamment dès la fin octobre ou tout début novembre, augmente les risques de chute des aiguilles et de dessèchement prématuré. Ce phénomène a été accentué par les effets du réchauffement climatique, qui modifient les cycles de croissance des arbres et rendent indispensable une adaptation des dates de coupe.

➤ **Un ajustement fondé sur les tendances de consommation**

Les données remontées par les magasins montrent que moins de 3% des sapins naturels sont vendus avant décembre. Il est donc clair qu'une mise en vente trop précoce ne répond pas aux attentes des consommateurs et ne présente pas d'intérêt commercial. À l'inverse, une vente en semaine 48 permet de garantir une fraîcheur optimale du produit, d'assurer sa tenue jusqu'à Noël et d'offrir une expérience plus satisfaisante au client final.

➤ **Préserver la dynamique du marché et reconquérir les consommateurs**

Ces dernières années, une partie de la clientèle s'est détournée du sapin naturel, déçue par la qualité perçue de certains arbres dont la conservation a été impactée par une mise en vente trop précoce. Cette érosion des ventes, couplée à une concurrence accrue des alternatives artificielles, représente un enjeu majeur pour l'ensemble de la filière. Adapter nos pratiques en repoussant la

mise en vente en semaine 48 est une opportunité de redonner confiance aux consommateurs et de préserver l'attractivité du sapin naturel sur le marché.

➤ **Des livraisons trop précoces génèrent inévitablement des litiges**

L'expérience des années passées montre que les livraisons trop anticipées entraînent des difficultés récurrentes de fraîcheur, impactant directement la satisfaction du consommateur et générant des litiges entre distributeurs et producteurs. Ces situations pèsent sur la filière et fragilisent les producteurs, qui ne peuvent absorber indéfiniment ces réclamations liées aux mises en vente trop précoces. Il est donc dans l'intérêt de tous d'adopter un calendrier mieux adapté aux exigences du marché.

Recommandations de conservation des sapins en magasin

Pour maximiser la qualité des sapins jusqu'à la vente, **il est également essentiel d'adopter de bonnes pratiques de stockage après réception**. Nous rappelons les recommandations suivantes :

- ✓ **Sortir les sapins des palettes dès la première semaine après livraison**
- ✓ **Déballer les sapins et les sortir de leur filet pour éviter toute compression excessive**
- ✓ **Éviter l'exposition directe au soleil, qui accélère le dessèchement**
- ✓ **Stocker les sapins dans un espace frais et ombragé lorsque cela est possible**

Un stockage inadapté peut détériorer considérablement la tenue du sapin, indépendamment de sa fraîcheur initiale. Trop souvent, des sapins sont encore laissés sous filet ou stockés en plein soleil, ce qui réduit leur qualité perçue par les clients.

Un ajustement qui profite à tous

Le décalage des semaines de livraison est un levier simple et efficace pour garantir un produit plus frais et améliorer la satisfaction du consommateur. Il permet de réduire significativement les risques de perte de fraîcheur, d'améliorer l'image du sapin naturel et de limiter les litiges entre producteurs et distributeurs. En adoptant un calendrier mieux adapté, nous contribuons à préserver l'équilibre économique de la filière et à répondre aux attentes des consommateurs.

Nous vous remercions pour votre attention et restons disponibles pour échanger sur ces évolutions.

Bien cordialement,

Le Conseil d'Administration de l'AFSNN